



# Concept de protection du kendo

## Introduction

La Fédération Suisse de kendo, iaïdo et de jodo (SKI) s'engage à promouvoir les arts martiaux japonais que sont le kendo, l'iaïdo et le jodo. Nous souhaitons que l'entraînement de ces sports pourra à nouveau avoir lieu le plus rapidement possible. Ce concept de protection doit aider les autorités cantonales et les membres de la SKI à se mettre d'accord sur les conditions cadres dans lesquelles une formation réduite peut avoir lieu.

En tant que sport marginal, les entraînements de kendo sont généralement organisés en petits groupes (<20 personnes). Le kendo étant un sport de combat rapproché, les séances d'entraînement doivent être adaptées et limitées dans une mesure relativement importante afin de respecter les directives de l'OFSP.

## Conditions cadres du BAG (au 29.4.2020)

- Les distances suivantes s'appliquent aux installations extérieures et intérieures : 10m<sup>2</sup> par personne ou une distance minimale de 2m de la personne suivante.
- Les activités et les entraînements se déroulent en petits groupes de 5 personnes maximum. Les entraînements de l'équipe nationale, qui peuvent avoir lieu en groupes plus importants, font exception à cette règle. Dans ce cas, cependant, la distance et les mesures d'hygiène doivent encore être garanties.
- Les mains doivent être soigneusement lavées avant et après l'entraînement.

## Évaluation des risques et triage

Les athlètes et les entraîneurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils restent à la maison ou sont placés en isolement. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Le groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.

## Arrivée et départ du lieu de formation

### Voyage aller-retour au lieu de formation

En principe, chaque participant est responsable de son propre déplacement vers et depuis le lieu d'entraînement. Si possible, l'utilisation des transports publics doit être évitée.

## Infrastructure

### Lieu de l'espace/formation Conditions

Seules les entraînements où les règles de distance minimale peuvent être respectées peuvent avoir lieu. Le kendo étant un sport plutôt marginal, il sera généralement possible de tenir les distances minimales sans grandes difficultés.

### Vestiaires/douches/toilettes

Les participants aux entraînements viennent déjà changés et se douchent à la maison. Les vestiaires locaux ne sont pas utilisés. Les toilettes peuvent être utilisées conformément aux règles d'hygiène. Le club organisateur est chargé de fournir du savon, du désin-

fectant et des serviettes en papier jetables (ou bien un rouleau de serviettes en tissu à usage unique). Cela se fera généralement en consultation avec les exploitants des installations sportives.

### **Nettoyage (de l'installation sportive)**

Le club organisateur est chargé - en concertation avec les exploitants des installations sportives - de veiller à ce que le nettoyage soit conforme aux mesures d'hygiène de l'OFSP. Chaque club doit veiller, avec les exploitants des installations respectives, à ce que le nettoyage soit effectué régulièrement et, si nécessaires, à ce que des agents de nettoyage suffisants soient disponibles. Comme le kendo, l'iaïdo et le jodo sont pratiqués pieds nus, le sol doit également être désinfecté régulièrement si possible.

### **Restauration (par exemple Café dans les centres de tennis, les distributeurs automatiques, etc.)**

C'est la réglementation fédérale pour la restauration qui s'applique ici. Normalement, les entraînements sont dispensés dans des salles de classe ou dans des salles privées sans infrastructure de restauration. Cela ne devrait donc pas poser de problèmes.

### **Accessibilité et organisation de l'infrastructure**

Les clubs de kendo étant plutôt petits, il sera possible d'échelonner l'arrivée et le départ des participants.

Si les locaux le permettent, plusieurs groupes peuvent également s'entraîner dans une même salle. Dans tous les cas, il doit cependant être possible de maintenir les distances. Il ne devrait pas non plus y avoir d'échange entre les groupes.

### **Formes et organisation des entraînements**

Ces exigences s'appliquent aux sports de masse.

Pour l'équipe nationale, il existe également la possibilité de s'entraîner en groupes plus importants - sous réserve des autres exigences.

### **Formes d'entraînements**

Le Kendo ne doit pas être entraîné avec une armure. Seuls les exercices qui n'enfreignent pas les règles de distance et où il n'y a pas de contact physique (par exemple, les jeux de pieds et les suburi) peuvent être effectués.

Le Kiai n'est pas autorisé dans les sessions d'entraînement. Si le Kiai doit être pratiqué, les participants doivent porter un masque de protection.

### **Personnes vulnérables**

Les personnes appartenant au groupe à risque ne doivent pas participer aux entraînements jusqu'à nouvel ordre.

### **Matériel**

Dans la mesure du possible, seul le matériel personnel est utilisé. Si du matériel commun est utilisé, il doit être désinfecté avant et après son utilisation. Concrètement : si le club utilise des bokken ou des shinai, ils doivent être désinfectés avant et après leur utilisation. Le club organisateur veille à ce qu'une quantité suffisante de désinfectant soit disponible.

### Comportement en cas de risques/accidents

Comme il s'agit essentiellement d'une formation individuelle, qui se déroule en groupe sous supervision, il n'y a pas de risque accru de blessure ou d'accident pour les participants individuels.

Se laver les mains et les pieds avant et après chaque session de formation

### Protocole écrit des participants

Des listes de présence sont tenues. Par sa signature sur la liste de présence, le participant confirme qu'il a pris connaissance des conditions générales et s'engage à les respecter. (Un exemple de liste est joint en annexe).

### Responsabilité de la mise en œuvre sur le terrain

Le responsable de l'entraînement est tenu d'accomplir les tâches suivantes :

- Tenir un registre des présences.
- Répéter les règles avant l'entraînement.
- Veiller au respect des règles.
- Les personnes qui ne suivent pas les instructions du responsable de l'entraînement en seront exclues.

Les participants sont tenus de respecter les règles en vigueur.

### Communication du concept de protection

- Le SKI distribue le concept de protection aux responsables des clubs. Les responsables des clubs sont chargés de veiller à ce que leurs membres soient informés.
- Les responsables des clubs demandent la reprise des opérations de formation dans leur canton. Si nécessaire, le SKI soutient les clubs dans leurs démarches et se tient à disposition pour répondre aux questions des autorités cantonales. La responsabilité de la mise en œuvre incombe alors aux responsables des clubs respectifs.
- Le concept de protection est publié sur le site web du SKI ([www.kendo.ch](http://www.kendo.ch)).

Pour le comité du SKI  
29 avril 2020

Oliver De Capitani  
Secrétaire



Stephan Buob  
Président

